

COVID-19: Audit de la recapitalisation de Skyguide

Skyguide SA

L'essentiel en bref

La crise que traverse le secteur de l'aviation en raison de la pandémie de COVID-19 a entraîné un effondrement des revenus issus des redevances de navigation aérienne. Pour garantir la liquidité et la solvabilité de Skyguide, la Confédération entend engager un montant de 500 millions de francs d'ici 2022, dont au moins 150 millions destinés à une augmentation des fonds propres. Ces fonds permettront aussi de rembourser la dette de prêt de 200 millions de francs à PostFinance. Dans le cadre de la procédure de refinancement, la Confédération a déjà mis à disposition une facilité de crédit à hauteur de 200 millions de francs pour faire face aux problèmes de liquidités liés à la crise.

Près de 80 % des revenus de Skyguide proviennent des redevances de survol et d'approche réglementées. Sur la base de l'accord sur le transport aérien, les tarifs sont fixés par la Commission européenne dans un plan de performance. Celui-ci fixe des exigences en matière d'efficacité pour Skyguide. Afin d'éviter d'autres déficits de financement, le Conseil fédéral a demandé à Skyguide de prendre des mesures d'économies.

Le plan de performance avec l'Union européenne prévoit un mécanisme de correction qui détermine des versements complémentaires selon un volume effectif supérieur ou inférieur aux objectifs. En raison de la situation pandémique, la Commission européenne a décidé que les services de navigation aérienne pourront facturer les pertes issues de la baisse du trafic en 2020 et 2021 aux compagnies aériennes sur une période de sept ans à partir de 2023. Skyguide estime ainsi pouvoir récupérer près de 280 millions de francs. En allouant 500 millions de francs, le Conseil fédéral prévoit 220 millions de plus que le montant à rembourser prévu en cas de crise. Il se peut donc que les moyens mis à disposition par la Confédération soient aussi utilisés pour combler des déficits de financement autres que ceux causés par la pandémie.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné le caractère approprié du montant des besoins de refinancement sous l'angle des liquidités et en lien avec la pandémie de COVID-19. Le calcul de ces besoins lui paraît clair. Selon le CDF, le risque qu'il soit nécessaire d'engager à nouveau des deniers publics est considérable. Outre la grande incertitude de savoir quand et comment le secteur de l'aviation reprendra, le CDF s'interroge sur la capacité de Skyguide à respecter les exigences d'efficacité formulées par l'Union européenne (en particulier en matière de personnel). Le CDF regrette que Skyguide ait renoncé malgré la situation à effectuer un calcul de sensibilité, car cela rend plus difficile l'estimation d'éventuels besoins de financement supplémentaires.

Les mesures d'économies prévues ne sont pas suffisantes

Les économies de l'ordre de 90 à 100 millions de francs escomptées par le Conseil fédéral sont présentées sur la base d'une comparaison avec les anciennes valeurs de planification, fondées sur des volumes plus importants. Il s'agit donc principalement de hausses des coûts qui seront évitées. Par rapport à la base de coûts actuelle, le poste de coûts le plus impor-

tant que sont les charges salariales ne diminuera pas d'ici 2024, en dépit des mesures d'économies. Malgré le volume d'investissement de 266 millions de francs, l'augmentation de l'efficacité résultant du programme Virtual Center¹ (modernisation et harmonisation de la gestion du trafic aérien) ne se reflète pas concrètement dans la planification financière.

Skyguide perçoit des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT) à hauteur de 18 millions de francs. Le CDF déplore que celles-ci soient comptabilisées en tant que mesures d'économies, ce qui atténue la pression sur les objectifs d'économie.

La Confédération octroie des aides supplémentaires

Le versement d'IRHT pour un montant de 18 millions de francs représente une contribution à la stabilisation de Skyguide, mais ne figure pas en tant que tel dans la proposition du Conseil fédéral. Avant le refinancement de 500 millions de francs, l'Administration fédérale des finances avait mis à disposition 200 millions de francs sous la forme d'une limite de crédit à court terme comme financement de transition. Cette possibilité, bien que toujours d'actualité, n'a pas été exploitée. Le CDF doute que Skyguide dispose d'une solvabilité suffisante pour cela. De ce point de vue, l'aide financière de la Confédération peut largement dépasser 500 millions de francs.

Même sans pandémie, Skyguide serait confrontée à des problèmes financiers

Le plan financier comprend un versement unique d'un montant significatif de plusieurs millions aux caisses de pensions pour le relèvement de l'âge de la retraite, ainsi que l'effet spécial dû à la modification des modalités d'inscription à l'actif d'immobilisations incorporelles pour 125 millions de francs. Le CDF n'exclut pas que Skyguide aurait été confrontée à des difficultés financières même sans pandémie de COVID-19.

Texte original en allemand

¹ Le CDF a déjà audité le projet Virtual Center (numéro d'audit 19120), disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).